

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 32 (1952)  
**Heft:** 5

**Vorwort:** Editorial  
**Autor:** Chambre de commerce suisse en France

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Editorial

Le *modus vivendi* franco-suisse du 19 avril 1952, dont on lira l'essentiel dans ce même numéro, est loin d'être satisfaisant. Il consacre une diminution de 50 %, par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 1951, des importations de produits « ex-libérés », et une réduction moyenne de 35 à 40 % des contingents contractuels du 1<sup>er</sup> semestre d'application de l'accord du 8 décembre 1951 qui se trouve de plus, et du même coup, prolongé d'un mois, ce qui donne, pour la majorité des postes, une réduction réelle de 45 %. Il consacre également le retour à cette distinction artificielle que l'on croyait à tout jamais révolue entre biens essentiels, baptisés « besoins incompressibles », et non essentiels, ou « courants traditionnels ».

Autrement dit, *la Suisse subit le sort commun* à tous les partenaires européens de la France. Elle se voit imposer, non seulement une lourde réduction de son volume d'échanges après un arrêt brusque qui n'a que très mal assuré la réalisation d'affaires conclues, en cours d'exécution, mais aussi un bouleversement dans la répartition de ses exportations entre les différentes branches économiques.

Nous avons exposé, dans l'éditorial de notre Revue de février, les motifs pour lesquelles « la France a de bonnes raisons d'épargner les importations en provenance de Suisse, des raisons de droit et d'équité ». On lira plus loin les résultats du commerce franco-suisse pendant l'année 1951 : ils démontrent clairement que la Suisse est pour la France un partenaire précieux, sûr, régulier. Le mouvement décrit s'est d'ailleurs poursuivi cette année, puisque pendant le 1<sup>er</sup> trimestre 1952 les exportations françaises se sont remarquablement maintenues et que les exportations suisses n'ont aucunement cédé, avant le 4 février, aux tendances spéculatives qui prévalaient ailleurs.

Rien d'étonnant dès lors que les exportateurs suisses et leurs clients en France éprouvent, en considérant les arrangements conclus, un sentiment d'amertume et d'injustice.

Mais l'homme d'affaires qui se respecte a vite fait de se détourner du passé et de scruter les chances que le présent et l'avenir recèlent pour le développement de ses transactions.

Le présent est sombre, mais il offre néanmoins certaines possibilités aux personnes résolues et entreprenantes. Tous les comptes E. F. A. C. et 10 % équipement, en particulier, ne sont pas utilisés par leurs détenteurs, et il est indispensable qu'ils contribuent à grossir, dans toute la mesure du possible, le volume des exportations suisses vers la France. Celui qui accepterait actuellement de stériliser des devises commettrait une mauvaise action, aussi bien à l'égard de la France que de la Suisse.

Quant à l'avenir, il se présente sous un jour plus favorable. L'admirable redressement économique auquel procède en ce moment M. le Président Pinay, l'offensive de baisse des prix et de stabilisation monétaire auquel il voue tous ses efforts devraient se traduire par un retour à l'équilibre du commerce extérieur français. La crise à laquelle nous avons assisté depuis l'automne 1951 était avant tout psychologique, ainsi qu'en témoignent les premières réactions aux mesures de recontingement prises le 4 février ; la confiance renaissante est susceptible d'amener un brusque retournement de tendance.

Le gouvernement français s'est déclaré prêt, ainsi que nous le rappelions dans notre numéro d'avril, à envisager la liquidation du retard apporté dans la réalisation des accords contractuels. Nous demandons instamment que l'on tienne compte alors de la position d'excellent client de la Suisse et qu'on lui accorde à ce titre la priorité qu'elle mérite dans la remise en vigueur des contingents initiaux et dans la révision des conditions d'importation des produits anciennement libérés.

**Chambre de commerce suisse en France**